

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158000	Date d'inspection Le 11 février 2019	
Nom de l'établissement Les Beaux Soleils		Numéro de téléphone (506) 622-7870	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Enquêtrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Ratio est conforme lors de la visite.
-La garderie rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance.
-Tous les casier judiciaire, vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables et vérification auprès du ministère du Développement social des membres du personnels doivent être mis à jour avec le nom de la garderie.

original signé par
Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 février 2019

Date

original signé par
Gabrielle Manuel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 février 2019

Date